

AFRICAN UNION  
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE  
UNIÃO AFRICANA

---

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21  
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE  
258<sup>EME</sup> REUNION  
20 JANVIER 2011  
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.2 (CCLVIII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 258<sup>ème</sup> REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 258<sup>ème</sup> réunion tenue le 20 janvier 2011, a adopté la décision qui suit sur l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour et la situation dans cette région:

**Le Conseil,**

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour (MINUAD) et la situation au Darfour [PSC/PR/2(CCLVIII)], ainsi que des communications du Commissaire à la Paix et à la Sécurité, du Représentant spécial conjoint pour la MINUAD, le Professeur Ibrahim Gambari, et du représentant du Gouvernement du Soudan;
2. **Rappelle** son communiqué PSC/PR/COMM-1 (CXCVIII) sur la situation au Darfour et les activités de l'Opération hybride de l'Union africaine et des Nations unies au Darfour, adoptée lors de sa 237<sup>ème</sup> réunion tenue à Kampala, en Ouganda, le 21 juillet 2010;
3. **Exprime sa préoccupation** face à la reprise des affrontements entre le Gouvernement et les Mouvements armés, et **réitère** la nécessité d'efforts renouvelés pour assurer la cessation des hostilités entre les belligérants armés. Le Conseil **se félicite** des efforts du Gouvernement pour faciliter la conclusion d'accords de réconciliation, ainsi que des mesures prises sur le terrain par le MINUAD pour promouvoir la sécurité et protéger les populations civiles. Le Conseil **rend hommage** à la MINUAD pour l'excellent travail accompli pour améliorer la situation sécuritaire sur le terrain, protéger les populations civiles et appuyer les efforts de redressement socio-économique rapide, malgré les défis auxquels la Mission est confrontée sur le plan de la sécurité, et **félicite** le Représentant spécial conjoint pour son *leadership*, son engagement continu et sa contribution à la recherche de la paix au Darfour;
4. **Condamne fermement** les enlèvements de soldats de la paix et de travailleurs humanitaires, ainsi que les attaques dont la MINUAD a été la cible en octobre et novembre 2010 et en janvier 2011, et **reconnaît** l'importance d'une action robuste dans l'accomplissement de son mandat pour assurer la sécurité au Darfour;
5. **Exprime son appréciation** à toutes les agences humanitaires et autres qui apportent leur assistance aux populations nécessiteuses et entreprennent des activités de redressement rapide au Darfour, et **en appelle** à tous les acteurs concernés pour qu'ils facilitent le travail de ces agences, y compris en assurant leur sécurité et leur sûreté, ainsi que leur accès sans restriction aux populations dans le besoin;
6. **Note** la prolongation des négociations de Doha, ainsi que les progrès lents et limités enregistrés, et **souligne** la nécessité de conclure rapidement les négociations de paix de Doha en vue de parvenir immédiatement à un accord politique entre le Gouvernement du Soudan et

le Mouvement pour la Libération et la Justice (LJM). Le Conseil, une fois encore, **exige** de toutes les parties, en particulier le Mouvement pour la Justice et l'Égalité et l'Armée de Libération du Soudan qu'ils s'engagent, de bonne foi, dans les négociations pour un cessez-le-feu et apportent la coopération nécessaire au Médiateur en chef conjoint;

7. **Se félicite** des résultats de la réunion du 11 janvier 2011 entre le Représentant spécial conjoint et le Président du Gouvernement du Sud Soudan, S.E. Salva Kiir, au cours de laquelle, ce dernier a réaffirmé son engagement à ne pas permettre l'utilisation du territoire du Sud Soudan pour des attaques au Darfour;

8. **Réitère** l'importance du lancement rapide du Processus politique au Darfour (DPP), qui constitue un mécanisme essentiel pour aider les populations du Darfour à prendre part et à apporter leur contribution au processus de paix, et **souligne** la nécessité de créer un environnement favorable, notamment la protection des droits civiques et politiques des participants afin qu'ils puissent exprimer leurs opinions sans crainte de représailles, la liberté d'expression et de réunion pour permettre des consultations ouvertes, la liberté de mouvement pour les participants et la MINUAD, et la participation proportionnelle et équitable des Darfouris. Le Conseil **note** que les résultats positifs des négociations de Doha, quelle qu'en soit la forme, devraient servir de base au DPP qui constitue le forum inclusif adéquat;

9. **Se félicite** des résultats de la réunion du 15 janvier 2011, sous la présidence du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA, qui a regroupé le Gouvernement du Soudan, la MINUAD et le Gouvernement des Etats unis et a exprimé son engagement à mettre immédiatement en oeuvre les conclusions de la réunion du Forum consultatif sur le Soudan tenue le 6 novembre, notamment la tenue du Processus politique du Darfour, sous les auspices du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA et de la MINUAD, et la transition du processus de paix de Doha vers des négociations inclusives et globales, comprenant toutes les communautés du Darfour et devant conduire à une Conférence Darfour-Darfour qui permettra de promouvoir une solution politique durable au conflit du Darfour. Le Conseil **se félicite également** de la mise en place du Groupe de travail technique conjoint MINUAD - Gouvernement du Soudan pour assurer le suivi de la création d'un environnement favorable à la mise en oeuvre du DPP. Le Conseil **demande** au Médiateur conjoint d'harmoniser et de coordonner la phase finale de ses activités avec le DPP et de travailler en étroite coopération avec le Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA et la MINUAD;

10. **Réitère son plein appui** au travail du Groupe de mise en oeuvre de haut niveau de l'UA, sous la direction du Président Thabo Mbeki;

11. **Se félicite** de l'engagement de l'Etat du Qatar à apporter son appui et sa contribution au DPP, et **rend hommage** aux autorités qataries pour leur engagement en faveur de la paix au Darfour et au Soudan en général;

12. **Décide** de rester saisi de la question.